

II

César et la « Bataille d'Octodure » (57 av. J.-C.)

par
Michel TARPIN

Le récit de la bataille d'Octodure¹ est un des passages les plus sollicités de la « Guerre des Gaules ». Nous y trouvons en effet l'unique mention du site pré-romain d'Octodure², lointain ancêtre de l'actuelle Martigny. Notre but n'est pas de tenter encore une fois de localiser l'agglomération gauloise à partir des maigres éléments fournis par César, mais d'examiner le récit pour lui-même et d'y détecter les déformations que le proconsul des Gaules a pu y introduire. Il nous semble, en effet, que le qualificatif de *vicus*, appliqué à Octodure, ne peut pas être utilisé comme élément objectif pour déterminer la nature du site. Cette conclusion repose, d'une part, sur un examen détaillé du passage, mis en parallèle avec d'autres épisodes de la guerre, et du vocabulaire inaccoutumé employé pour raconter la brève campagne de Galba. D'autre part, elle est autorisée par ce que nous savons déjà de la subjectivité de César et des libertés qu'il lui arrive de prendre avec le vocabulaire de l'habitat. Il sera peut-être utile de faire un bref rappel sur ce point déjà souvent étudié.

L'exemple le plus frappant de ces déformations porte sur l'usage du terme *urbs*. Aux six premiers livres de la « Guerre des Gaules » ce terme désigne exclusivement Rome, la Ville par excellence³. Au septième livre, le dernier rédigé de la main de César, le même mot apparaît pour qualifier Alésia, Gergovie, Avaricum et les « villes » des Bituriges auxquelles Vercingétorix fait bouter le feu⁴. Gergovie, lieu d'une célèbre défaite, a droit deux fois à cette épithète flatteuse. Mais ces mêmes sites ne sont ailleurs que de

¹ Je tiens à remercier ici Fr. Wiblé, directeur de l'Office des Recherches Archéologiques du canton du Valais, qui m'a encouragé à écrire cet article et qui a bien voulu en assurer la relecture.

² Le passage dont il est question ici se trouve au début du livre III dont il occupe les six premiers chapitres. Par la suite, les groupes de chiffres cités dans le texte ou en note sans indication d'auteurs renvoient exclusivement à la « Guerre des Gaules ».

³ 1,7,1 ; 1,39,2 ; 6,1,2.

⁴ 7,15,1 ; 7,23,5 ; 7,36,1 ; 7,47,4 ; 7,68,3.

simples *oppida*, comme il y en a tant en Gaule⁵. Il n'y a, dans cette apprante incohérence, aucune erreur de l'historien mais bien une volonté délibérée de déformer le récit pour magnifier la campagne décisive de 52. O. Buchsenschutz et I.B.M. Ralston, qui ont repris récemment le problème⁶, ont bien montré que le proconsul visait le triomphe en appelant *urbes* des villes qui n'auraient dû être que des *oppida*. Il est donc assuré que César n'hésite pas à user d'un vocabulaire inadéquat lorsque cela peut lui être utile⁷.

Il nous faut maintenant examiner si l'épisode de la bataille d'Octodure a subi ce peu délicat procédé. Nous allons donc reprendre le récit de la campagne de Galba point par point en le comparant à d'autres récits du même type dans la « Guerre des Gaules ».

La campagne de l'automne 57 en Valais

La place de cet épisode dans l'économie de l'ouvrage est déjà surprenante : la bataille d'Octodure se déroule à l'automne 57, peut-être même avant le départ de César pour l'Italie⁸ (3,7,1). Ce récit devrait donc figurer à la fin du livre II et non au début du livre III, correspondant à la campagne de 56. De plus, l'envoi d'une légion dans les Alpes n'est pas mentionné dans la répartition d'hivernage en 2,35,3. C'est donc délibérément que César a regroupé l'épisode valaisan avec les événements de 56.

Cum in Italianam proficeretur Caesar Seruum Galbam cum legione XII et parte equitatus in Nantuates, Veragros Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. (3,1,1)

L'envoi de troupes en hivernage chez des peuples encore libres mais voisins de régions soumises n'est pas un procédé exceptionnel (2,35,3) ; le conquérant assurait ainsi la stabilité des frontières et la soumission de petits peuples incertains. En revanche, on ne peut qu'être surpris de voir que Galba, pour son unique apparition dans les sept premiers livres de la « Guerre des

⁵ Par exemple, Alesia est *oppidum* en 7,68,1 et *urbs* en 7,68,3.

⁶ O. Buchsenschutz, I.B.M. Ralston, *En relisant la « Guerre des Gaules », Aquitania* supplément 1, 1986, p. 386. Les auteurs ont rapproché de cet abus de langage un texte de Strabon (3,4,13) qui signale que, lors des défilés du triomphe, on appelait villes même des agglomérations qui ne le méritaient pas. Les mêmes auteurs ont aussi montré que la désignation des marchands romains variait selon les intentions de l'auteur. Ainsi, ceux qui ne sont, aux six premiers livres, que des marchands (*negotiatores*), deviennent, lors du massacre d'Orléans, des citoyens romains établis en Gaule pour faire du commerce. De ce fait, l'intervention de César est pleinement justifiée.

⁷ Voir, si l'on en croit Plutarque (Caes. 18), Appien (Celt. 15) et Dion Cassius (39,1,4), à mentir en s'attribuant parfois les victoires de ses légats.

⁸ Pour T. Rice Holmes (*Caesar's Conquest of Gaul*, London 1899, p. 59) Galba est parti pour le Valais en même temps que César repartait en Italie.

Gaules », n'a droit à aucun titre. Pourtant, nous sommes assurés par d'autres auteurs, dont Hirtius, le continuateur de César, qu'il était au nombre des légats⁹. Or, dans les rapports d'actes officiels, comme l'envoi en hivernage justement, les officiers de l'armée des Gaules sont habituellement nommés avec leurs titres. A moins que cette mention ne soit inutile : il ne servait à rien, par exemple, de rappeler sans cesse que Labiénus était légat. Trois officiers seulement n'ont jamais de titre¹⁰. Ce sont P. Crassus, le fils du triumvir, qui, en 58, commandait la cavalerie (1,52,7), Q. Cicéron, à qui son frère, l'orateur, donne dans une lettre¹¹ le titre de légat, et Servius Sulpicius Galba. Il n'est pas assuré que le jeune¹² Crassus ait été légat en titre mais Q. Cicéron et Galba l'étaient certainement. De plus, Galba, contrairement à Cicéron, était un ami personnel de César qui soutiendra sa carrière politique¹³ (8,50,4). Mais dans le récit de la bataille d'Octodure ces liens n'apparaissent nulle part.

*Huic (Galba) permisit, si opus esse arbitraretur, uti in his locis legionem
hiemandi causa conlocaret.* (3,1,3)

La suite est encore plus surprenante. Qu'on en juge : « il autorisa Galba, s'il le jugeait nécessaire, à installer la légion dans ces parages pour y passer l'hiver »¹⁴. Cette liberté laissée à un légat n'est pas ordinaire. César organise lui-même l'hivernage et, en 54, nous voyons que les attributions d'emplacement sont fermes¹⁵. Galba est le seul commandant de légion auquel le proconsul laisse une telle marge de manœuvre. La responsabilité de l'installation du camp dans la petite plaine de Martigny retombe donc sur l'officier et non sur son chef. Impression qui est renforcée par la suite : « il résolut alors (...) de s'établir lui-même pour l'hiver, (...), dans un bourg des Véragres qui s'appelle Octoduros »¹⁶ (3,1,4).

*Galba secundis aliquot proeliis factis castellisque pluribus eorum
expugnatis (...).* (3,1,4)

La campagne de Galba débute bien ; il remporte des victoires et prend des *castella*. Là encore, la formule est inaccoutumée : à aucun autre moment dans la « Guerre des Gaules » nous ne voyons de chef romain prendre des

⁹ HIRT. Gall. 8,50,4 ; SVET. Galba 3,2 ; D C 39,5,2.

¹⁰ L. Roscius était légat selon certains manuscrits, questeur selon d'autres.

¹¹ CIC. epist. (= fam.) 1,9,21.

¹² 3,7,2 : « *P. Crassus adulescens.* » M. Rambaud considère que P. Crassus et D. Bruttus étaient des « stagiaires » (M. Rambaud, *C. Iulius Caesar, De bello Gallico secundus tertiusque libri*, Paris 1965, p. 11).

¹³ Galba sera préteur en 54 avec l'appui insistant de César, ce qui ne l'empêchera pas de participer aux « ides de mars ». Il avait été légat en Gaule en 61 sous les ordres de Pomptinus.

¹⁴ Traduction de L. A. Constans, Paris 1984¹², « Les Belles Lettres ».

¹⁵ 5,42,2 : *hiemare iussit*.

¹⁶ Traduction de L. A. Constans.

castella. Le vocabulaire habituel de la conquête est bien défini : César prend des *oppida*, brûle les *vici* et les *aedificia* et dévaste les champs. De plus, *castellum*, dans l'ouvrage, est un terme spécifiquement militaire, désignant une redoute ou un poste avancé de l'armée romaine¹⁷. En une seule occasion il est fait mention de *castella* civils chez des Gaulois. Les Atuatuques, apprenant la venue de César, abandonnent leurs *oppida* et leurs *castella* (3,29,2). Par comparaison avec le départ des Helvètes (1,5,2), nous pouvons comprendre que les *castella* des Atuatuques sont l'équivalent des *vici* de ceux-là. Cette divergence peut éventuellement être expliquée par des usages régionaux. Ainsi les Bretons appellent *oppida* des forêts fortifiées (5,21,3). Mais, même si l'on admet une déformation de ce type chez les Valaisans, pourtant fort éloignés des Atuatuques (établis dans la région de Namur), l'expression *castellis expugnatis*, « ayant pris de force des *castella* », est absolument dénuée de parallèle. Nous l'avons dit, seuls les *oppida* sont pris ; les habitats de moindre rang sont simplement incendiés¹⁸.

(...) constituit cohortes duas in Nantuibus conlocare et ipse cum reliquis eius legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, hiemare ; (3,1,4).

Cum hic in duas partes flumine divideretur, alteram partem eius vici Gallis ad hiemandum concessit, alteram vacuam ab his relicta cohortibus attribuit. (3,1,6)

L'hivernage d'une légion dans un *vicus* est aussi un fait sans autre exemple dans l'ouvrage. Le lieu précis d'hivernage des troupes est rarement précisé, mais quelques épisodes nous donnent des indications à ce sujet. Cotta et Sabinus d'une part (5,25-37), Q. Cicéron d'autre part (5,39-51), hivernent dans des camps fortifiés, apparemment à l'écart de toute agglomération indigène. Mais, dans le même temps, une légion d'abord, trois ensuite, furent laissées en trois camps autour d'Amiens (5,53,3). L'année suivante, six légions sont établies à Sens (6,44,3), capitale des Sénonis qui s'étaient révoltés, pendant que Q. Cicéron réoccupe le camp d'Atuatuca (6,32,3). Enfin, en 52, César s'installe à Bibracte et envoie Q. Cicéron et P. Sulpicius à Châlon et à Mâcon (7,90,7). Le même hiver, deux légions sont établies à Orléans (8,6,1). L'hivernage se fait donc soit dans des camps isolés comme Atuatuca, soit dans, ou plutôt autour¹⁹, de villes importantes et stratégiques, toutes des *oppida*. Galba fait alors figure de novateur en plaçant ses troupes dans un *vicus*. Car il n'y a aucune ambiguïté, c'est bien dans l'agglomération qu'il s'est installé (3,1,6).

¹⁷ 1,8,2 ; 2,8,4 ; 2,9,4 ; 2,30,2 ; 2,33,3 ; 6,32,4 ; 6,37,8 ; 7,69,7 ; 7,81,6 ; 7,87,4. Ce terme n'implique aucune dimension particulière : les petites redoutes établies le long du Rhône (1,8,2) sont des *castella* au même titre qu'Atuatuca (6,32,3-4) qui peut abriter une légion, 200 cavaliers et les bagages de toute l'armée.

¹⁸ Par exemple : 2,7,3 ; 3,29,3 ; 4,19,1 ; 6,6,1 ; 6,43,2 ; 7,14,5.

¹⁹ Cf. 5,53,3 : *circum Samarobrivism*.

Octodure occupe une place singulière dans la « Guerre des Gaules » ; c'est le seul *vicus* de tout l'ouvrage qui porte un nom. Le passage qui nous intéresse ici est même le seul dans lequel *vicus* soit employé au singulier, et avec quelle insistance ! Le terme revient cinq fois²⁰ — sur un total de 18 mentions de ce mot — pour bien rappeler qu'Octodure est un *vicus*, rien qu'un *vicus*²¹.

Les quelques éléments de description dont nous disposons montrent que le site était important. Galba a pu loger les huit cohortes qui lui restent dans une moitié du *vicus*. Or, même si l'on calcule ces effectifs sur la base du chiffre le plus bas donné par César, soit 7000 hommes, au lieu de 12 000, pour deux légions²² (5, 49, 7), les huit cohortes représentent 2800 hommes, sans compter les valets. Octodure devait donc pouvoir abriter au bas mot 6000 habitants.

On pourrait déduire de la formule « *eum locum vallo fossaque munivit* » (3, 1, 6) qu'Octodure était un site ouvert. Cela serait une grave erreur. D'une part, Galba se contente de faire ce que doit faire tout commandant qui pose un camp. Et, de ce fait, l'emplacement occupé par la 12^e légion mérite le qualificatif de *castra*, utilisé à plusieurs reprises par César²³. D'autre part, le verbe *munire* peut s'appliquer à des *oppida*, conventionnellement des sites défendus, comme nous le voyons à l'occasion de la révolte des Vénètes²⁴ (3, 9, 8) ou même lorsque Vercingétorix applique la stratégie de la « terre brûlée » et fait incendier les *oppida* insuffisamment fortifiés (7, 14, 9). D'ailleurs, comme le montre la prise de Vellaunodunum, Cenabum et Noviodunum (7, 11-12), tous les *oppida* ne sont pas en état de résister à un siège. Hirtius appellera même *oppida* les reconstructions hâties des Carnutes qui venaient de perdre bon nombre de villes (8, 5, 1). Ce que Galba fortifie, ce n'est pas le *vicus* d'Octodure, qu'il n'occupe que partiellement, c'est un camp de la légion et il le fait selon les traditions de la légion²⁵.

Enfin, nous apprenons qu'en partant, Galba fit mettre le feu aux *aedificia* du *vicus* (3, 6, 4). Octodure est bien le seul *vicus*, la seule agglomération même, des sept premiers livres de la « Guerre des Gaules » dans lequel il soit fait mention d'*aedificia*. Hirtius, en revanche, mentionne des *aedificia* dans des *oppida* et des *vici* (8, 5, 1).

L'aspect purement stratégique de la campagne de Galba n'est pas non plus exempt de bizarries. Sans nous attarder sur l'incompétence possible du légat et la responsabilité de son chef²⁶ dans cet épisode lamentable, il nous faut relever quelques points obscurs dans le récit. Ainsi, les otages reçus par Galba (3, 1, 4), non seulement ne lui servent à rien, mais encore disparaissent

²⁰ 3, 1, 4-6 ; 3, 2, 1 ; 3, 6, 4.

²¹ Cette situation n'est pas unique ; en 1, 49, 1, César emploie quatre fois *locus*.

²² Selon M. Rambaud, *op. cit.* (note 12), p. 7 : « César avait l'habitude de maintenir ses légions le plus près possible de l'effectif théorique de 6000 hommes (...). »

²³ 3, 3, 4 ; 3, 4, 2 ; 3, 5, 3 ; 3, 6, 2 ; 3, 6, 3.

²⁴ Cf. aussi LIV. 22, 11, 4 : *oppida castellaque immunita*. Aussi CIC. prov. 4.

²⁵ Quelles qu'aient pu être les défenses du site, Galba devait établir une ligne de fortifications entre son camp et la partie de l'agglomération laissée aux indigènes.

²⁶ Cf. les remarques de F. Kraner et O. Dittenberger, *C. Iulii Caesaris, Commentarii de bello Gallico*, Berlin 1961¹⁹, p. 243.

totalement, sitôt fait mention de leur réception. La cavalerie dont Galba avait été doté disparaît du récit sitôt mentionnée (3, 1, 1). Le départ nocturne des Gaulois met en lumière la surprenante décontraction des troupes du légat. Séparées des indigènes par une rivière qui n'est, au mieux, que la Dranse, les sentinelles sont incapables de se rendre compte des mouvements qui ont lieu sous leur nez. Les éclaireurs attendent le matin pour voir qu'il est trop tard (3, 2, 1). Habituellement, les *exploratores* de la légion sont plus efficaces, même de nuit²⁷. Quant à la confiance de Galba dans la parole des Gaulois (3, 3, 1), elle atteint l'inconscience : peu de temps auparavant, il avait pu voir les Atuatiques se révolter à peine soumis (2, 33).

Il ne nous est rien dit non plus de tous ceux, nombreux, qui ont été dispersés pour le ravitaillement (3, 2, 3). Ceci sert de justification à la médiocre résistance des Romains, peu nombreux dans le camp ; mais il faut penser que ces hommes, abandonnés par petits groupes en plein territoire ennemi, n'ont pas dû survivre longtemps. Lorsque César affirme que Galba a pu ramener sa légion intacte chez les Allobroges (3, 6, 5), il oublie sciemment ces nombreux disparus. A moins, comme le prétend Dion Cassius²⁸, que bon nombre de soldats ne soient, en fait, retournés en permission en Italie. De toute manière, la 12^e légion est sortie tellement éprouvée de ce deuxième échec (après la bataille contre les Nerviens, 2, 33, 4, sqq.) qu'elle n'intervient pas durant la campagne de 56.

En revanche, les pertes gauloises sont fortement gonflées : plus de 10 000 hommes sur plus de 30 000 sont tués. Les Véragres et les Sédunes auraient alors eu, à eux seuls, une population globale d'environ 120 000 âmes²⁹. T. Rice Holmes³⁰ remarquait, à la fin du siècle dernier, qu'en 1861 les Valaisans, occupant à peu près l'habitat des quatre peuples antiques des Nantuates, Véragres, Sédunes et Ubères, n'étaient que 81 559, soit un tiers de moins que deux de ces peuples selon César. L'exagération est manifeste.

Certaines des incohérences que nous venons de passer en revue ont été constatées depuis longtemps et ont donné lieu à diverses explications. Ainsi, M. Rambaud donne deux explications — contradictoires — au rejet dans le troisième livre de la bataille d'Octodure. D'une part, le rapport de Galba serait arrivé trop tard, hypothèse qui exclut plus ou moins un remaniement final de l'ouvrage ; d'autre part, et cela ne se comprend que si la rédaction a été faite en une seule fois, César aurait déplacé l'épisode valaisan pour équilibrer le livre II et le livre III, faute de matière pour ce dernier³¹. Pourtant, L. A. Constans avait bien vu dès 1926 que cette répartition était surtout destinée àachever le livre II sur un bulletin de victoire et sur le rappel des quinze jours de supplication obtenus avec l'appui de Cicéron³².

²⁷ Cf. 7, 11, 3.

²⁸ D C 39, 5.

²⁹ Les chiffres donnés en 1, 29 pour les Helvètes et leurs alliés montrent que les hommes en âge de porter les armes représentent à peu près un quart de la population globale.

³⁰ T. Rice Holmes, *op. cit.*, p. 662.

³¹ M. Rambaud, *op. cit.*, pp. 15 et 17.

³² L. A. Constans, *op. cit.*, p. 78, note 1.

On a remarqué depuis fort longtemps l'omission du titre de Galba³³ et l'étrange mention d'une autorisation — au lieu d'un ordre — de s'établir en Valais³⁴. Les commentateurs ont vu avec raison dans ce dernier détail une volonté de laisser la responsabilité du choix d'Octodore à Galba.

Il faut reconnaître dans ces passages la main du proconsul qui tient à se couvrir en laissant la responsabilité à son subordonné et ami tout en minimisant l'importance de l'épisode. Mais doit-on attribuer à César aussi la mention de *castella* et de cet étrange hivernage dans un *vicus*? Asinius Pollion, rapporté par Suétone³⁵, reprochait à César d'accepter sans contrôle les rapports de ses lieutenants³⁶. M. Rambaud relève en effet des particularités qui semblent devoir être issues du rapport de Galba. Il note, à la suite de F. Kraner et O. Dittenberger, la présence de cinq ablatis absolus en 3,1,4, regroupement fort rare dans le reste de l'ouvrage³⁷. En 3,4, les infinitifs de narration lui rappellent ceux que l'on retrouve dans une lettre de Galba à Cicéron³⁸. Dans le même passage, la mention des *gaesa* (javelots) proviendrait du rapport du légat³⁹. L'indication précise du temps écoulé est aussi un élément rare dans la « Guerre des Gaules »⁴⁰.

On serait tenté de penser que César s'est contenté d'intégrer le rapport de Galba à son ouvrage en y ajoutant quelques précisions destinées à faire la part des responsabilités. La mention des *castella* et du *vicus* d'Octodore seraient alors dues au légat. C'est ainsi que le comprend M. Rambaud⁴¹. Pourtant, César a certainement récrit tout l'épisode, l'abrégeant là où il le fallait — victoires de Galba — et ajoutant ses petites formules assassines. La remarque de Pollion n'exclut absolument pas un remaniement, c'est le contenu des rapports, et non la forme, que César acceptait peut-être trop facilement⁴². La présence des *gaesa* dans l'épisode valaisan ne doit pas surprendre : ces armes étaient, à l'origine, spécifiquement alpines⁴³. Et Galba parlerait-il de lui-même à la troisième personne? Ajoutons enfin que notre passage respecte les « manies » de César touchant au choix très rigoureux de son vocabulaire, y compris pour des mots très courants comme *quando*, *quia*, etc.⁴⁴.

³³ F. Kraner, O. Dittenberger, *op. cit.*, p. 241; L. A. Constans, *op. cit.*, p. 74, note 1.

³⁴ F. Kraner, O. Dittenberger, *op. cit.*, p. 242; M. Rambaud, *op. cit.*, p. 132. Pour M. Rambaud, César espérait que son légat irait jusqu'au Val d'Aoste.

³⁵ SVET. Caes. 56,4.

³⁶ Cf. L. A. Constans, *op. cit.*, p. XII.

³⁷ F. Kraner, O. Dittenberger, *op. cit.*, p. 242; M. Rambaud, *op. cit.*, p. 132.

³⁸ CIC. epist. (= fam.) 10,30,3. Cf. M. Rambaud, *op. cit.*, p. 138.

³⁹ M. Rambaud, *op. cit.*, p. 23.

⁴⁰ M. Rambaud, *op. cit.*, p. 139.

⁴¹ M. Rambaud, *op. cit.*, p. 139; M. Rambaud, *L'art de la déformation historique dans les commentaires de César*, Paris 1966², pp. 61 et 73.

⁴² Selon Suétone (Caes. 56,4), Pollion reprochait à César d'accepter sans contrôle les « *gesta* » des autres.

⁴³ Cf. VERG. Aen. 8,661-2.

⁴⁴ Cf. L. A. Constans, *op. cit.*, p. XVIII. Cette volonté de choix des mots était remarquée déjà dans l'antiquité (CIC. Brutus, 253).

M. Rambaud a fort justement remarqué que César cherche constamment à abaisser les mérites de ses légats en même temps qu'il insiste sur le courage et l'ingéniosité de certains tribuns ou centurions⁴⁵. Ainsi, il n'accorde pas un mot de félicitation à Labiénus qui vient de sauver l'armée (2,26,4-5) ni à Crassus qui lui a assuré la soumission de l'Aquitaine (3,27). Dans le cas de Galba, il fallait, pour des raisons différentes, minimiser à la fois les rapides succès du début et le grave échec final sans trop nuire à un ami. C'est ainsi que les victoires de Galba sont résumées en une phrase et la défaite dissimulée sous l'indication que le légat avait pu conduire sa légion sans perte jusque dans la Province. En signalant brièvement que Galba avait pris des *castella*, César laissait entendre que son légat n'avait rien accompli de bien glorieux et que, dans le même temps, on n'avait pas perdu grand-chose⁴⁶.

C'est sans doute aussi la volonté de minimiser l'épisode valaisan qui est cause de l'étrange qualificatif de *vicus* appliqué à Octodure⁴⁷. Nous avons vu que le site était très important, réparti sur les deux rives d'une rivière et pouvant apparemment abriter plusieurs milliers d'habitants. Il était même d'autant plus important que, situé près du coude du Rhône et au débouché septentrional du Grand-Saint-Bernard, il occupait une position stratégique de premier plan. Il ne fait pas de doute qu'Octodure, future capitale du Valais romain sous le nom de Forum Claudii Vallensium, était alors et pour les mêmes raisons le chef-lieu des Véragres. Galba n'était peut-être pas un bon stratège, mais il savait ce qu'il avait à faire ; il s'est installé là où il pouvait contrôler le trafic sur deux axes et surveiller les populations locales, ce qu'il n'a pas assez bien fait.

Lorsque César s'établit dans des villes de ce genre ou y fait s'établir un légat et que la ville reste aux mains des forces romaines, elle est qualifiée d'*oppidum*. En effet, contrairement à une opinion très répandue, ce mot ne désigne pas exclusivement des sites de hauteur fortifiés. Nous avons vu plus haut des exemples d'*oppida immunita* ; il y en a d'autres. Ainsi, Cornélius Népos⁴⁸ considère que Sparte, bien que dépourvue de remparts, est un

⁴⁵ M. Rambaud, *op. cit.*, p. 16, 18, 23 ; M. Rambaud, *Déformation historique*, p. 299.

⁴⁶ Si l'on considère, avec M. Rambaud (*op. cit.*, p. 132), que *castellum* désigne un petit habitat fortifié de montagne, il faut se demander pourquoi, hors du Valais, César ne rencontre de *castella* que chez les Atuatuques, établis entre Namur et Tongres, soit en terrain pratiquement plat. En revanche, chez les Helvètes (1,5,2 ; 1,5,4 ; 1,28,3) et les Allobroges de la rive droite du Rhône (1,11,5 ; correspondant à peu près au Bugey actuel), nous ne voyons point de *castella* mais des *vici*. L'argument orographique ne semble donc pas pertinent. Quant à l'argument stratégique, il est indéfendable au vu du texte. Si César tenait à établir une différence entre sites ouverts et sites défendus, nous trouverions *vicus* et *castellum* employés conjointement, ce qui n'est jamais le cas : la plupart des peuples ont des *vici* ; seuls les Atuatuques et les « Valaisans » ont des *castella* mais pas de *vici*. Ceci montre bien qu'il ne faut pas rechercher dans les textes antiques le vocabulaire institutionnel que nous serions en droit d'attendre d'une publication géographique moderne.

⁴⁷ Même si l'on admet, avec M. Rambaud, que le texte est fortement inspiré par le rapport de Galba, le terme *vicus* est inexploitable dans le cadre d'une étude sur les sites connus par la « Guerre des Gaules ». Le vocabulaire de l'habitat n'est pas assez rigide en latin pour que l'on puisse assurer que deux auteurs en fassent exactement le même usage.

⁴⁸ NEP. Ages. 6, 1.

oppidum. Sisenna⁴⁹ connaît un *oppidum* doté de petits remparts. Pour Cicéron⁵⁰, *oppidum*, synonyme d'*urbs*, désignait à l'origine un simple regroupement de maisons. Enfin, pour Lucain⁵¹, on ne fortifierait pas les *oppida* si l'on pouvait échapper à la guerre. Ajoutons encore que les synonymes habituels d'*oppidum* que sont *urbs*, *civitas* et *municipium*⁵² n'emportent avec eux aucune notion de défense.

Tout cela explique que les commentateurs tardifs aient eu quelque peine à poser une définition unique de l'*oppidum*. Servius⁵³ en connaît trois et selon les tenants de la première, l'*oppidum* ne se distingue du *vicus* que par les dimensions⁵⁴. C'est sans doute cette distinction que César avait en tête lorsqu'il rédigeait le récit de la bataille d'Octodure. La «bourgade» d'Octodure serait-elle restée dans l'histoire comme un *vicus* si, au lieu de la défaite d'un légat, elle avait vu une victoire du proconsul? Cette épithète de *vicus* n'est-elle pas l'effet de la mauvaise foi de César plutôt que d'une constatation objective de géographe?

⁴⁹ SISENNA hist. 53.

⁵⁰ CIC. rep. 1,41.

⁵¹ LVCAN. 4,224.

⁵² Th. I. L. 9,2,755.

⁵³ SERV. auct. Aen. 9,605.

⁵⁴ Cf. CAES. civ. 3,112,3; AMM. 23,6,31. On notera que la troisième définition proposée par Servius (*alii locum aedificiis constitutum, ubi fanum, comitium, forum et murus sit*) met l'accent sur l'aspect social et religieux de l'agglomération. Il faut aussi rappeler la loi de la colonie d'Urso (*CIL* I² 594,73,2), en Bétique, qui définit l'*oppidum* ou la *colonie* en fonction du tracé de la charrue. Ce rite de fondation est expliqué en détails par Varron (ling. 5, 143) qui précise que la terre rejetée hors du sillon est appelée *murus*. Le rempart est ici religieux et administratif. Il semble donc possible d'appliquer le qualificatif d'*oppidum* à des villes dépourvues de véritables remparts mais dont la fondation a obéi à certaines règles. De ce fait, pratiquement toute ville importante ou tout chef-lieu peut être appelé *oppidum*.